



Rue Léon Morel, 1
5032 ISNES

Contact : Frédéric Rasic, Directeur général

s.fresnault@imio.be

Tel : 081/586.100

Fax : 081/586.129

Administration communale de Neufchâteau
A l'attention des Bourgmestre et Echevins
Grand-Place, 1
6840 Neufchâteau

Isnes, le 29 mars 2018

Concerne : Assemblées Générales de l'intercommunale iMio – convocation des associés.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale **extraordinaire** qui se tiendra dans nos locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes **le jeudi 07 juin 2018 à 19h30.**

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de nos Assemblées Générales. **Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard pour le lundi 04 juin 2018 ?**

Cette Assemblée Générale extraordinaire revêt un caractère particulier puisqu'elle a comme objectif de mettre en œuvre au sein de notre intercommunale le décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales

Vu qu'il nous est matériellement impossible de venir exposer les points à l'ordre du jour dans les conseils de nos 280 membres, nous avons prévu une **séance d'information** en nos locaux **le lundi 07 mai 2018 à 10h00** afin de répondre à toutes vos questions.

L'ordre du jour de l'Assemblée général extraordinaire est le suivant :

1. Modification des statuts – mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales.
2. Règles de rémunération.
3. Renouvellement du conseil d'administration.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <http://www.imio.be/documents>. **Compte tenu des délais très courts imposés par le législateur, veuillez noter que les pièces ne seront disponibles qu'à partir du 26 avril 2018. Nous vous demandons néanmoins de bien vouloir exceptionnellement inscrire le point à votre ordre du jour.**



Rue Léon Morel, 1
5032 ISNES

Contact : Frédéric Rasic, Directeur général

s.fresnault@imio.be

Tel : 081/586.100

Fax : 081/586.129



Administration communale de Neufchâteau
A l'attention des Bourgmestre et Echevins
Grand-Place, 1
6840 Neufchâteau

Isnes, le 29 mars 2018

Concerne : Assemblées Générales de l'intercommunale iMio – convocation des associés.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale **ordinaire** qui se tiendra dans nos locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes **le jeudi 07 juin 2018 à 18h00**.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de nos Assemblées Générales. **Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard pour le lundi 04 juin 2018 ?**

Vu qu'il nous est matériellement impossible de venir exposer les points à l'ordre du jour dans les conseils de nos 280 membres, nous avons prévu une **séance d'information** en nos locaux **le lundi 23 avril 2018 à 10h00** afin de répondre à toutes vos questions.

L'ordre du jour de l'Assemblée général ordinaire est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2017 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <http://www.imio.be/documents>.

Login : mandataire

Mot de passe : mandataireImio

Attention au « I » majuscule d'IMIO

ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.

Dans le cas où vos 5 représentants n'ont pas été désignés, merci de nous faire parvenir le document de délégation disponible également sur notre site.